



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1294 du 26 FEVRIER 2008

**ACTION AU MEDAD AVEC MANIFESTATION NATIONALE
A PARIS LE 6 MARS**

Sommaire

| | PAGES |
|---|--------------|
| ■ Agenda | 2 |
| ■ Infos brèves | 2 |
| ■ Cahier revendicatif pour l'audience du 29 février 2008 entre la C.G.T. et le Ministre BORLOO | 3-5 |
| ■ <u>AUDIENCE BORLOO – C.G.T./F.O. DU 21 FEVRIER 2008</u> | |
| ✓ Demande d'audience C.G.T./F.O. | 6-7 |
| ✓ Lettre du Ministre BORLOO du 21 février 2008 | 8-9 |
| ✓ Lettre du Ministre BORLOO du 22 février 2008 suite à la rencontre du 21 février 2008 | 10-11 |
| ✓ Communiqué C.G.T., F.O., C.F.D.T., F.S.U. suite audience du 21 février 2008 | 12-13 |
| ■ Appel des composantes fédérales à la manifestation du 6 mars à Paris | 14-15 |
| ■ Déclaration C.G.T., F.O., F.S.U. au C.T.P.M. du 19 février 2008 | 16-17 |
| ■ Vœu C.T.P.S. C.G.T., F.O., C.F.D.T., F.S.U. | 18 |
| ■ Appel de la M.G.E.T. à l'action le 6 mars | 19 |
| ■ Appel du C.C.A.S. à la manifestation du 6 mars à Paris | 20 |
| ■ Lettre ouverte aux O.N.G. pour participer à la manifestation du 6 mars | 21-22 |
| ■ Pétition des organisations C.G.T., F.S.U., F.O., C.F.D.T. de l'ex-Ecologie | 23 |
| ■ Communiqué U.G.F.F. : La R.G.P.P. doit être combattue | 24 |



AGENDA

4 Mars 2008 :

Rencontre Cabinet du MEDAD/Cgt – Fo – Cfdt suite au boycott des organisations syndicales sur la G.R.H.

5 Mars 2008 :

Secrétariat Fédéral

6 MARS 2008 :

Initiative Confédérale avec Bernard THIBAUT (La France en faillite)

6 Mars 2008 :

JOURNEE ACTIONS RETRAITES

6 MARS 2008 :

JOURNEE D'ACTION NATIONALE AVEC MANIFESTATION A PARIS

11 Mars 2008 :

Journée d'étape entre 2 conférences de l'U.I.T.

11 Mars 2008 :

Journée d'études sur les R.G.P.P. organisées par l'UGFF

18 Mars 2008 :

Secrétariat Fédéral

18 Mars 2008 :

Réunion C.G.T. sur les Transports en Ile de France



INFOS BREVES

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

- ✓ Arrêté du 28 janvier 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux (femmes et hommes) et fixant la date des épreuves écrites.
- ✓ Arrêté du 18 janvier 2008 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des médecins de prévention.
- ✓ Arrêté du 4 février 2008 fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes offerts au concours commun externe pour le recrutement de techniciens supérieurs.
- ✓ Arrêté du 30 janvier 2008 fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables).
- ✓ Décret n° 2008-113 du 7 février 2008 relatif aux comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- ✓ Arrêté du 6 février 2008 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 aux concours interne et externe pour le recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.
- ✓ Arrêté du 28 décembre 2007 portant inscription sur une liste d'aptitude (services de l'équipement).



Compte-rendu du 13 février 2008

Réforme de la représentativité

4^{ème} séance :

on entre dans le vif du sujet !

Mardi 12 février a été débattu pour la première fois le sujet de validation des accords issus de la négociation collective. La C.G.T. avait présenté, la veille ses propositions dans une note écrite adressée aux délégations syndicales et patronales, afin de disposer d'une autre base de réflexion que celle du M.E.D.E.F.



Tract du 15 février 2008

8 mars 2008

Pour un travail décent et une vie décente pour les femmes

La C.S.I. (Confédération Syndicale Internationale) et la C.E.S. (Confédération Européenne des syndicats) engagent une grande campagne mondiale « pour un travail décent et une vie décente pour les femmes ». Le 8 mars 2008 marquera le centenaire de la première commémoration par les travailleuses new-yorkaises de la répression policière de la manifestation du 8 mars 1857. Cette journée internationale des femmes 2008 donnera lieu à différentes initiatives dont le 6 mars pour les retraités, le 15 avril pour une journée d'étude sur le thème de l'égalité salariale. **A cette occasion, la C.G.T. édite un matériel de 4 pages à télécharger.**



Communiqué du 13 février 2008

Fonds de solidarité vieillesse

La C.G.T. demande la convocation du comité de surveillance

Le Président de la République et le gouvernement viennent d'annoncer la revalorisation de l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), ex Minimum Vieillesse) et le versement d'un avoird de 200 EUROS EN AVRIL ; Cette mesure insuffisante à nos yeux est bienvenue. Mais se pose la question de son financement et du rôle du Fonds de solidarité vieillesse en charge de cette prestation. Le mandat du Comité de surveillance du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) est arrivé à échéance au milieu de l'année dernière.

Résultats des élections du 29 janvier du Comité d'évaluation du corps des Chercheurs de l'Équipement

Directeurs de recherche (D.R.) :

- ✓ 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant pour la C.G.T. (aux dernières élections la C.G.T. avait 1 siège)
- ✓ 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant pour C.F.D.T.

Chargés de recherche (C.R.) :

- ✓ 2 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant pour la C.G.T. (idem qu'aux dernières élections).
- ✓ 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant pour la C.F.D.T.
- ✓ 1 siège de titulaire et 0 siège de suppléant pour la F.S.U.

Les élus C.G.T. sont :

D.R. : Titulaires : Philippe MESTAT, Philippe TAMAGNY, Thierry CHAUSSADENT et Suppléant : Patrice CHATELLIER ;

C.R. : Titulaires : Nicolas ROUSSEL, Laurent GAILLET et suppléant : Véronique BOUTEILLIER



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Cahier revendicatif pour l'audience du 29 février 2008 **entre la CGT et le ministre Borloo**

Dans le cadre de l'action du 6 mars, nous avons été reçu par le ministre une première fois le 21/02/08. Celui-ci nous a demandé d'établir 15 points que nous voulions aborder dans l'immédiat. Face à la montée de la mobilisation, le ministère a contacté les organisations syndicales le 26/02/08 pour ouvrir des négociations le 29/02/08 avec le ministre Borloo sur nos revendications. Vous trouverez ci-joint le cahier revendicatif établi et validé par la commission exécutive fédérale du 27/02/08. La délégation établira et enverra un compte-rendu dès la sortie de la réunion.

I – MISSIONS

I.1 – GENERALITES

- Ni transfert, ni privatisation, ni création d'agences ou d'établissements publics sur les champs de compétence du MEDAD (politique de l'eau, routes, permis de conduire...),
- Revendication d'un niveau d'emploi statutaire et de recrutement à la hauteur des ambitions et des missions du MEDAD, contrairement aux objectifs de la RGPP et du budget 2008,
- Refus de toute mobilité forcée, notamment dans le cadre du projet de décret sur la mobilité qui prévoit notamment la mise en disponibilité d'office et ou le licenciement.

I.2 – RST

- Confirmation du rôle et des missions des services du RST (notamment les LR) en réaffirmant, au-delà des décisions du Grenelle de l'Environnement, leur intervention dans le domaine de l'Ingénierie Publique et l'ouverture aux collectivités territoriales de cet outil partagé.

I.3 – SECTEUR MER

- Maintien opérationnel de l'outil services Phares et Balises en cohérence avec la réorganisation des services déconcentrés du MEDAD
- Intégration des DRAM art. 3 et DRAM art 4 dans les DREDAD et identification d'une DREDAD de façade mer à l'instar des directions de façade des DIREN.
- Création d'un réel CTPM « Mer » et appellation de la Direction de la Mer et des Affaires Maritimes à l'instar de la commission européenne.

I.4 – ADMINISTRATION CENTRALE

- Réorganisation de l'administration centrale hors du cadre de la RGPP mais revendication d'une réorganisation par la mise en œuvre des missions publiques, avec une organisation et les moyens du MEDAD, en appui des services déconcentrés, ceci en cohérence entre les nouvelles directions générales,
- Envoi d'un signe fort et crédible du Grenelle de l'engagement du MEDAD en faveur du développement d'une politique de transport multimodale et intégrée. Nous demandons la création d'une Direction Générale des Infrastructures et des Transports Multimodaux (et non intermodaux),
- Maintien des fonctions support au sein des directions générales,
- Transparence dans l'attribution des postes correspondants à la qualification des agents et de leurs identités professionnelles (notamment en administration centrale).

I.5 – DIR

- Mise en place d'un cadrage national des garanties collectives,
- Revendication d'une clarification des missions des DIR vis à vis des autres services du MEDAD et confirmation du rôle premier des DIR « d'entretien, travaux et exploitation ».

I.6 – SERVICES DECONCENTRES

- Confirmation du rôle des services déconcentrés DDE en matière d'Ingénierie Publique, ADS, ATESAT....

I.7 – DGAC

- Maintien de la DGAC unie dans la Fonction Publique d'Etat.

II – SALAIRES/REMUNERATIONS/REGIME INDEMNITAIRE

II.1 – OPA

- ⇒ Complément prime de rendement,
- ⇒ Evolution du Régime Indemnitaire.

II.2 – DIR

- ⇒ Instauration de deux niveaux de CEI et de PTETE déplafonnée.

II.3 – SECTEUR MER

- ⇒ Reconnaissance indemnitaire des métiers techniques (inspecteurs, contrôleurs et syndicats des gens de mer),
- ⇒ Reconnaissance indemnitaire des métiers administratifs au même titre que les autres agents du MEDAD (cf. point II.5),

II.4 – Personnels transférés ou maintenus en DDE

- ⇒ Instauration d'une PTETE déplafonnée.

II.5 – Pour tous les personnels concernés

- ⇒ Aligement sur le niveau le plus élevé des régimes indemnitaires applicables aux MEDAD,
- ⇒ Prolongation de l'ISM sans tenir compte de la résidence administrative (notamment pour l'administration centrale).

III – CATEGORIEL –SITUATION DES CORPS

- III.1 – Réforme statutaire AE-CEE avec reprise d'ancienneté,
- III.2 – Bonification de 25 % des années passées dans le service actif et assimilé : (recrutement 81-88),
- III.3 – Application du protocole Jacob aux OPA,
- III.4 – Promotions « coup de chapeau » OPA,
- III.5 – Examen des conditions d'application de la circulaire « logement de fonction » de février 2008,
- III.6 – Création de la filière spécifique des réseaux et infrastructures dans la FPT (RBA, VN, PM) et classement dans le service actif.

IV – SECURITE PREVENTION CONDITIONS DE TRAVAIL

- IV.1 – Cadrage national DIR et voies navigables,
- IV.2. – Extension du décret « amiante » à l'ensemble des agents du MEDAD (URGENT !).

V – GESTION DES PERSONNELS ET DIALOGUE SOCIAL

- V.1 – **Droits syndicaux** : pérennisation de la circulaire 2005 et extension à la FPT,
- V.2 – **Action sociale** : maintien et extension du décret de 1985 sur les CLAS,
- V.3 – **Politique de formation** : maintien du réseau et des écoles de formation du ministère.



Paris, le 31 janvier 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience commune des fédérations CGT et FO

Monsieur le Ministre,

Les fédérations CGT de l'Équipement et de l'Environnement et Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services sollicitent une audience rapide.

Il nous paraît indispensable de pouvoir vous rencontrer sans attendre du fait des orientations annoncées par le ministère de l'Intérieur concernant l'avenir du MEDAD, de ses compétences et de ses services.

Les dernières réunions interministérielles sur la révision générale des politiques publiques concernant l'Etat dont nous avons eu connaissance montrent clairement, que le schéma porté par le ministère de l'Intérieur a toutes les chances d'obtenir les faveurs de l'arbitrage interministériel, plutôt que les positions avancées par le MEDAD (telles qu'elles nous ont été présentées par le Secrétaire Général de votre ministère le 16 janvier dernier).

Le ministère de l'Intérieur ainsi que les Préfets de région et de département annoncent en effet :

- la perte de la compétence Habitat - Logement pour le MEDAD ;
- des DREDAD privées du Logement (compétence transférée au sein d'une direction régionale de la cohésion sociale) et auxquelles seraient retirées les Subdivisions des DRIRE (départementalisées au sein d'une direction « risques » des services des préfets de département) ainsi que les activités de développement industriel et économique, de métrologie et d'inspection du travail ;
- la transformation des 11 Directions Interdépartementales des Routes en 7 services (au statut indéterminé) rattachés aux Préfets de zone de défense ;
- la suppression des services déconcentrés ministériels (ou interministériels) départementaux et l'éclatement des DDEA (et donc des DDE et des DDAF actuelles) afin de constituer des directions « territoire » et « risque », futurs services des préfectures de départements.

A cela s'ajoute l'annonce par VNF du transfert des services de navigation et des agents sous le statut de l'EPIC à l'issue de la RGPP; l'externalisation de la délivrance des permis de construire; un statut de droit privé pour l'opérateur spécifique pour l'examen du permis de conduire; des transferts du MEDAD vers les collectivités ou vers le secteur privé dans le domaine de l'Eau après son examen par la RGPP; ou encore la suppression de 4500 (sur 5200) effectifs au MEDAD dans le domaine de l'ingénierie publique (faisant actuellement l'objet d'un audit RGPP).

Nos organisations s'opposent à ces orientations et mettrons tout en œuvre pour les empêcher.

Il est essentiel que nous puissions nous exprimer sur ces annonces dévastatrices pour le MEDAD et le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, graves de conséquences pour les personnels et connaître avec précision le projet ministériel que vous portez.

Face à la gravité des incidences d'une telle communication de la part du ministère de l'Intérieur et des Préfets, mais aussi des équipes RGPP, nous vous demandons de nous recevoir très rapidement pour échanger sur l'avenir du ministère.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général
CGT Equipement Environnement

signé

Jean-Marie RECH

Le Secrétaire Général
FEETS FO

signé

Jean HEDOU



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Le Ministre d'Etat

Paris, le 21 FEV. 2008

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux,

Comme je m'y étais engagé devant vous lors de nos différentes rencontres et devant les personnels du ministère, j'ai fait valoir ces dernières semaines, tant auprès du Premier ministre que du Président de la République, ma vision de l'ambition du MEDAD et des conditions nécessaires à sa réussite.

Ma conviction profonde est, plus que jamais, que la création du MEDAD constitue une opportunité sans précédent, qui donne enfin à la France les moyens de porter les projets ambitieux et prioritaires décidés par le Président de la République à l'issue des travaux du « Grenelle environnement ».

Les problématiques du développement durable sont des problématiques complexes, nécessitant des approches multicritères et transversales, mobilisant des compétences variées et pointues. Elles impliquent donc de pouvoir mobiliser au mieux, à tous les échelons territoriaux, la richesse que constituent les agents du MEDAD par la diversité de leurs origines et de leurs savoir-faire. Ceci suppose une organisation qui facilite le partage des connaissances, la mise en synergie des métiers et le travail en réseau. Il s'agit d'une condition nécessaire au maintien et au développement d'une expertise technique de haut niveau au sein de l'Etat sur les enjeux du développement durable, dans un contexte motivant pour les personnels.

C'est pourquoi, je juge primordial que la refondation du MEDAD s'appuie sur les principes suivants :

- une administration centrale forte, favorisant la transversalité et la prospective ;
- une administration régionale unifiée et responsable, par le regroupement de l'ensemble des missions des DRIRE, des DIREN et des DRE au sein d'une direction régionale de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (DREDAD), qui sera capable d'apporter une expertise de premier plan aux préfets de région ;
- une administration départementale au plus proche des territoires ruraux et urbains, par fusion des DDE et des DDAF pour former des DDEA, qui constitueront un outil optimisé à la disposition des préfets de département.

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux
des organisations syndicales

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. : 01 40 81 21 22 - www.developpement-durable.gouv.fr

Suite à mes échanges de ces derniers jours, je suis en mesure de pouvoir vous affirmer, à ma plus grande satisfaction, que ces principes et cette ambition sont complètement approuvés par le Président de la République et le Premier ministre. Cette vision commune, au service du développement durable, est un élément fondamental.

Je suis donc aujourd'hui en capacité de pouvoir m'engager sur les orientations d'organisation du ministère suivantes :

- tout d'abord, le MEDAD continuera bien à disposer de ses propres services déconcentrés, qui mettront en œuvre sur le terrain les politiques du ministère, grâce aux moyens que nous leur déléguons à cet effet, sous la responsabilité de directeurs que j'aurai nommés. La priorité est de renforcer ces services par regroupement, en leur donnant une taille critique et en exploitant toutes les synergies ainsi rendues possibles ;
- les DREDAD regrouperont les DIREN, les DRE, les DRIRE ;
- les missions « Logement » resteront dans les DREDAD et les DDEA. Elles pourront ainsi contribuer, en interaction avec l'utilisation optimale du foncier, les règles d'urbanisme, les politiques d'aménagement et de construction durables..., à une approche cohérente de l'Etat au profit d'un développement plus durable ;
- les groupes de subdivisions des DRIRE seront confortés comme parties intégrantes des DREDAD, relevant d'un ensemble régional indissociable, dans un objectif de mutualisation des compétences rares ou pointues ;
- les services de navigation resteront interdépartementaux, selon une logique d'itinéraire (celui du fleuve), qui ignore les frontières départementales ;
- les DDEA deviendront, grâce à l'ensemble des métiers regroupés en leur sein, l'outil technique d'excellence sur lequel les préfets de département pourront s'appuyer pour répondre aux priorités du développement durable.

La réorganisation de l'administration centrale du MEDAD, la fusion des DDE et des DDAF et la fusion des DRIRE, des DIREN et des DRE sont des chantiers ambitieux, exemplaires pour la modernisation de l'Etat, fondamentaux pour les priorités du développement durable.

Je sais qu'ils ne réussiront qu'avec l'adhésion des agents et la mobilisation de toutes les énergies.

C'est pourquoi je tenais à répondre point par point aux inquiétudes que vous m'avez relayées, afin que les agents du ministère puissent s'inscrire pleinement dans ces projets, en ayant la garantie que leurs valeurs, leurs métiers, l'intégrité des services dans lesquels ils travaillent, soient respectés.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Le Ministre d'Etat

Paris, le

22 FEV. 2008

Monsieur le Secrétaire général,

A la suite de notre rencontre d'hier, vous m'avez demandé ce matin de vous préciser un certain nombre de points évoqués au cours de notre discussion.

S'agissant tout d'abord de la création d'un opérateur du réseau national, je vous confirme qu'elle ne me semble pas opportune alors que le MEDAD connaît une profonde réorganisation de ses services centraux et déconcentrés.

Je considère que la réforme créant les Directions Interdépartementales des Routes (DIR) a nécessité beaucoup d'efforts pour les personnels concernés. Je ne crois pas utile d'envisager une nouvelle organisation de ces DIR même si je souhaite qu'une meilleure articulation de leur fonctionnement, en cas de crise, soit prévue avec les zones de défense, sans pourtant réduire le nombre de ces directions.

De même, je vous confirme à nouveau que les agents des services des voies navigables, qui travaillent en partie pour VNF, resteront dans les services déconcentrés du MEDAD.

Je tiens également dans ce courrier à insister sur l'intérêt pour l'Etat de conserver une capacité d'ingénierie publique de haut niveau notamment en matière environnementale.

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général
Fédération Nationale CGT Equipement - Environnement
Case 543
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL Cedex

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. : 01 40 81 21 22 - www.developpement-durable.gouv.fr

Vous m'avez aussi interrogé sur une éventuelle réforme du permis de construire. Je ne reviens pas sur ce qui a pu être évoqué en terme de modification, mais je peux vous indiquer explicitement que l'actuelle procédure d'instruction du permis de construire ne me semble pas devoir être modifiée.

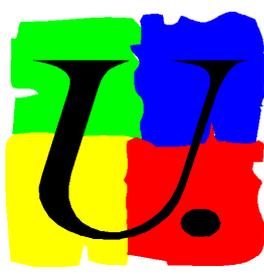
Pour ce qui est du permis de conduire, j'ai, comme vous le savez, confié à M. Dominique LEBRUN une mission d'audit et de concertation afin d'améliorer l'efficacité de la formation dans le domaine de la sécurité et de l'éco-conduite. Ses conclusions me seront rendues à la fin du mois de mars. Je peux vous affirmer que je resterai attaché à ce que toute évolution se fasse en concertation avec le personnel car je sais que l'on ne peut conduire de réforme sans leur adhésion.

Enfin, le réseau scientifique et technique (RST), atout majeur du MEDAD, doit être un acteur essentiel de la mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'environnement. Même si nos partenaires extérieurs souhaitent être mieux associés à ses travaux, aucune remise en cause fondamentale de sa structure ne me paraît nécessaire ni pertinente. Quant à son implantation territoriale elle participe de ses atouts.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Nous prenons acte des premiers arbitrages gouvernementaux obtenus par le ministre d'Etat afin que le MEDAD conserve des services déconcentrés (DREDAD et DDEA).

Comme le ministre d'Etat le reconnaît clairement, c'est bien l'alerte des organisations syndicales de ces dernières semaines et la mobilisation des agents du MEDAD de ces derniers jours l'ont amené à prendre conscience de la réalité et surtout des dangers du projet du ministère de l'Intérieur concernant l'organisation territoriale de l'Etat.

Le rapport de force ainsi établi a permis de peser et d'obtenir des décisions du gouvernement et du chef de l'Etat en faveur du MEDAD face aux orientations portées par le ministère de l'Intérieur.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de craintes exprimées par les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, FSU du MEDAD depuis les annonces du chef de l'Etat lors du comité de modernisation de la fonction publique du 12 décembre 2007 demeurent pleinement. Ces craintes se sont même vues confirmées et amplifiées depuis le début de l'année 2008 dans le cadre de la poursuite de l'exercice RGPP (révision générale des politiques publiques).

Comment ne pas s'interroger sur l'absence persistante de lettre de mission pour le MEDAD, alors que le Grenelle de l'Environnement a rendu ses conclusions et que tous les autres ministères disposent de la leur ?

Comment ne pas s'interroger sur l'absence de projet stratégique du MEDAD ?

Les plus grandes menaces pèsent sur les missions et les moyens du MEDAD, du fait de la RGPP, du fait des intentions affichées d'autres ministères de dépecer le MEDAD à l'occasion du prochain remaniement annoncé pour mars ou avril 2008, ou encore du fait des réductions d'effectifs annoncées pour le MEDAD dans le cadre du budget triennal 2009/2011 (on parle même de suppressions pour le MEDAD 4 fois supérieures aux annonces initiales du chef de l'Etat pour les différents ministères correspondant à 1 non remplacement sur 2 départs à la retraite, ce qui reviendrait au MEDAD à supprimer 2 ETP pour 1 départ en retraite !).

Nous exigeons des écrits pérennes, engageant clairement le gouvernement, et pas uniquement ce que porte le ministre d'Etat, avec l'assurance que ces engagements perdurent à l'issue du prochain remaniement ministériel.

Ces engagements gouvernementaux écrits doivent porter au minimum sur :

- le maintien de l'ensemble des compétences qui concourent à une politique intégrée de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire dont l'Aménagement du Territoire au sein du MEDAD organisés autour de ses services déconcentrés aux niveaux régional, départemental et inter-départemental, intégrant la DIACT ;
- des DREDAD intégrant et respectant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DRE, des DIREN et des DRIRE ;
- des DDEA services déconcentrés techniques interministériels sous tutelle commune des ministères du MEDAD et de l'Agriculture, intégrant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DDE et DDAF actuelles ;
- le maintien et le renforcement des 11 DIR comme services déconcentrés du MEDAD (sans évolution en agence routière comme l'annoncent plusieurs responsables de l'administration du MEDAD) ;

- le maintien des services de navigation comme services déconcentrés du MEDAD avec l'assurance que les agents et ses services ne seront transférés, ni sous le statut de l'EPIC VNF, ni auprès des différents Ports Autonomes, ni dans les collectivités territoriales ;
- le maintien du service du permis de conduire dans les services de l'Etat tel qu'il existe aujourd'hui;
- le maintien d'une ingénierie forte pour la conception, le conseil, l'analyse et la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement du territoire (les chiffres aujourd'hui avancés par l'administration du MEDAD sont une suppression de 4500 ETP sur 5200 en matière d'ingénierie des DDE et DDEA) ;
- le maintien des effectifs sur l'ingénierie publique et le RST et aucune suppression de services ou de compétences dans le RST (en particulier maintien de tous les LRPC et de toutes les divisions informatiques des CETE) ;
- aucun transfert ni privatisation dans l'ensemble des domaines de la politique de l'Eau ;
- aucune création d'agence ou d'établissement public sur les champs de compétences du MEDAD, en particulier en ce qui concerne la biodiversité ;
- la gestion de tous les personnels du MEDAD par le MEDAD et non, du fait d'une traduction gouvernementale de la LOLF, par les Préfets ;
- l'aboutissement des cadres de garanties collectives qui engagent l'administration sur la préservation des situations individuelles et l'assurance de leur budgétisation dès 2009 en ce qui concerne la réorganisation de l'administration centrale du MEDAD telle que demandée par l'intersyndicale le 21 février 2008 auprès de l'administration du MEDAD ;

Par ailleurs, nous exigeons une concertation immédiate sur la préparation du projet de loi de finances triennal 2009/2011.

Si rien n'est encore arbitré, le MEDAD, sans projet ni lettre de cadrage, demeure en retard par rapport aux décisions du 12 décembre 2007 et aux orientations de la RGPP qui se dessinent depuis cette date. Les jours à venir seront déterminants car les ultimes décisions gouvernementales dans le cadre de la RGPP interviendront au lendemain des élections municipales, sans doute accompagnées d'un remaniement ministériel.

Dans un calendrier imposé et contraint, la seule alternative est de poursuivre la mobilisation et l'action, de dire NON sur la vision de l'Etat et du service public portée par la RGPP.

Depuis quelques jours, et surtout depuis le début de la mobilisation des personnels du MEDAD que nos organisations ont initiée, le ministre d'Etat semble enfin défendre les intérêts du MEDAD pour l'avenir du service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire.

Le ministre et les responsables de son cabinet et de son administration se mettent enfin en ordre de bataille pour définir et porter un projet stratégique pour le ministère. Nous en prenons acte. Le courrier du ministre d'Etat du 21 février constitue un premier point positif, défendant le MEDAD contre les attaques du ministère de l'Intérieur mais il ne donne en revanche aucune garantie face au rouleau dévastateur de la RGPP.

Un autre avenir est possible sur la base des revendications que nous portons pour le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire avec les emplois nécessaires. A condition de continuer à développer la mobilisation, le rapport de force, comme jamais nous ne l'avons fait jusqu'alors.

Tous en actions pour sauver le service public, pour préserver le MEDAD. Tous mobilisés pour nos services, nos compétences, nos gestions, nos rémunérations, nos statuts.

Tant que nous n'aurons pas de réponse écrite et de garanties sur tous ces points, nous manifesterons à Paris le 6 mars.

Montreuil, le 22 février 2008.



HALTE A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC ET DU MEDAD

Tous ensemble en manifestation le 6 mars à PARIS dans l'unité syndicale la plus large et avec l'appel de la MGET

Dans un contexte particulièrement difficile pour notre ministère et ses personnels, aggravé par la menace de la RGPP et la modernisation de l'Etat, nos organisations s'inscrivent pleinement dans l'appel à l'action nationale lancé par la fédération CGT de l'équipement et de l'environnement avec une **manifestation nationale à PARIS le 6 mars prochain** :

- Pour peser pleinement et faire aboutir notre revendication d'un grand ministère technique territorialisé (régional, départemental) au service des citoyens, des usagers, des collectivités. Nous refusons le rattachement direct des services du MEDAD à la préfecture et nous nous prononçons pour des services déconcentrées du MEDAD de plain exercice. Nous refusons la perte pour les agents de leurs spécificités ministérielles et de leur statut.
- Pour s'opposer à toutes externalisations de missions comme par exemple le permis de conduire ou à la menace de suppression du permis de construire.
- Pour s'opposer à la transformation de Services en Agences, par exemple les Directions interdépartementales des routes (DIR).
- Pour développer le service public de protection de l'environnement, du domaine public maritime et du littoral avec des moyens accrus et des personnels respectés et entendus, tant dans les services du MEDAD que dans les établissements publics de l'Etat, pour des suites concrètes au Grenelle de l'environnement.
- Pour maintenir un Réseau scientifique et technique de qualité pour contribuer à la recherche et à la constitution d'offre publique technique de référence auprès des collectivités et participant à l'excellence de l'ingénierie française.
- Pour maintenir et développer la compétence « Logement » au MEDAD pour enfin s'attaquer à la crise du logement, garantir le droit au logement opposable parce que l'habitat constitue un levier majeur pour promouvoir le développement durable.

- Concernant les OPA des Parcs DDE et services spécialisés, nous revendiquons le statut commun Etat/Collectivité, le maintien de l'ensemble des garanties dont le régime de retraite ; pour les Parcs DDE le transfert intégral et non le découpage qui correspondrait à l'éclatement des Parcs.

- Pour le maintien de tous les services navigation au sein du MEDAD et du service public de l'Etat et le refus du transfert des personnels à l'établissement public VNF comme le refus de la privatisation des Ports autonomes et des aéroports.

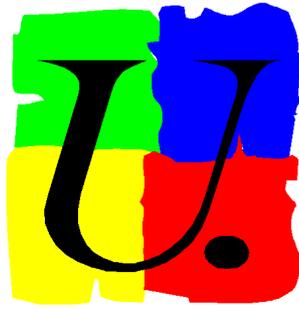
- Pour exiger la création d'une filière spécifique « Entretien, Travaux, Exploitation des réseaux et infrastructures » dans la fonction publique territoriale.

- Pour l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, de la casse du service public. Cela passe par la reconquête du service public de l'aménagement, des transports, du logement, ... et une véritable politique d'action sociale.

- Pour la revalorisation des salaires dans la fonction publique et des déroulements de carrières au sein du MEDAD.

L'ensemble des composantes de la fédération CGT de l'équipement et de l'environnement est partie prenante de l'appel fédéral :

**Tous ensemble,
mobilisons nous le 6 mars à PARIS
pour notre ministère, pour ses services,
pour ces compétences, pour les personnels,
pour le service public de l'aménagement
et du développement durables du territoire.**



Comité technique paritaire ministériel du 19 février 2008 (ex-MTETM, ex-MEDD)

Déclaration CGT ; FO ; FSU

Pour l'interfédérale

Jean Marie RECH

Secrétaire général CGT Equipement-Environnement

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Sous couvert de modernisation, nos ministères ont déjà connu de multiples restructurations. Dans la réalité, les champs d'intervention de nos ministères n'ont cessé de se restreindre au fil des années et cela au détriment de nombreuses missions de service public. Celles-ci n'ont pourtant pas perdu de leur pertinence : politique des transports, prévention et gestion des risques, logement, protection de l'environnement, aménagement du territoire,... Alors que le gouvernement devrait prendre des mesures pour mettre en application les engagements pris au « Grenelle de l'environnement » et développer notamment une nouvelle politique du logement pour appliquer la loi DALO et agir efficacement contre l'émission de gaz à effet de serre, la nouvelle réforme dite « RGPP » annonce la poursuite et l'accélération du démantèlement de nos services et des compétences du MEDAD.

Tous les services sont touchés, qu'il s'agisse des administrations centrales, du réseau scientifiques et techniques, des écoles, des services déconcentrés, des opérateurs.

Le MEDAD déclare vouloir conserver une administration présente sur tout le territoire mais dans le même temps, il multiplie les projets d'externalisation de missions (permis de construire, ingénierie publique, politique de l'eau,...), de création d'agences (routes, transports, permis de conduire, biodiversité,...) et de contractualisation par les PPP (routes, rénovation urbaine, bâtiments publics). De graves menaces pèsent sur le devenir des emplois du MEDAD.

Et ce ne sont pas les fusions des DDE et des DDAF en cours et à venir qui permettront le maintien d'emplois. L'approche vise là aussi à trouver les moyens de réduire encore et encore les effectifs sans préoccupation de l'amélioration du service public rendu ni des conditions de travail des personnels.

Le ministère de l'Intérieur propose un rattachement à la préfecture de ce qui restera des décombres de nos services départementaux et régionaux. Ce ministère envisage également que le préfet de région devienne l'unique gestionnaire de tous les agents de l'Etat en services régionaux ou départementaux.

C'est ainsi un véritable plan de casse du MEDAD, de nos services, de nos missions, de nos compétences, de nos gestions, de nos statuts qui est engagé.

Les fédérations C.G.T., F.O et FSU. appellent à l'action pour défendre le service public, l'emploi, les conditions de travail au sein du ministère.

Comme nous l'avons indiqué au ministre d'Etat à maintes reprises depuis l'automne 2007, l'urgence est bien de construire un projet ministériel confirmant le périmètre des missions et des compétences du MEDAD tout en préservant et renforçant les services déconcentrés, la territorialité du ministère et sa compétence technique.

Oui, l'urgence est de bien positionner le MEDAD face aux fossoyeurs de la RGPP et pour que le projet corporatiste et idéologique du ministère de l'Intérieur ne se mette pas en œuvre.

Nous prenons acte des propos du ministre d'Etat du 5 février 2008 devant les directeurs et sous-directeurs de l'administration centrale du MEDAD. Maintenant, il est temps d'agir et de gagner les arbitrages interministériels !

Il revient au ministre d'Etat de porter ce discours et de défendre le ministère, ses services et les personnels là où les décisions se prennent : à Matignon, à l'Elysée, dans le cadre du processus RGPP. Il lui appartient également de répondre à l'insulte de monsieur Attali faite aux agents du MEDAD (interview publiée dans la presse régionale le 25 janvier).

Nous attendons du ministre d'Etat qu'il se batte pour le MEDAD dans son intégralité.

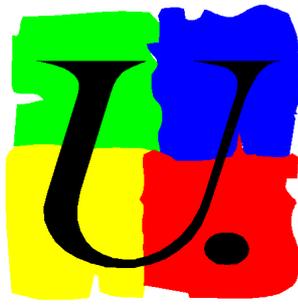
Nous attendons que le ministre d'Etat mette ses actes en adéquation avec ses récentes paroles. Il ne s'agit pas de tenter de rassurer les personnels (qui sont loin d'être naïfs). L'heure est à la détermination et à l'action pour la défense du MEDAD permettant, selon ses propres termes, de « *doter ce pays d'un outil national puissant, décliné ensuite au niveau territorial* ».

Après les paroles, nous exigeons des actes et, surtout, des résultats. Nos Fédérations rencontreront le ministre d'Etat le 21 février avec cette exigence et avec détermination.

Aussi, nos Fédérations et les syndicats nationaux CGT, FO et FSU ont appelé tous les personnels du MEDAD à se mobiliser et à participer activement aux actions engagées pour demander :

- l'arrêt des politiques de démantèlement du ministère et le maintien et le développement des missions de service public dans nos domaines d'activités,
- le réseau de services territoriaux de proximité (régional, départemental, infra-départemental) et de qualité "accessibles à toutes les catégories d'utilisateurs",
- la création d'une filière infrastructures transports pour les agents concernés,
- le maintien de services spécialisés (route, voies navigables) comme services déconcentrés à part entière du MEDAD
- l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations dans les nouveaux secteurs d'activité du M.E.D.A.D. (environnement, logement), y compris au regard des ambitions affichées lors du Grenelle de l'environnement,
- la revalorisation de salaires dans la fonction publique et des déroulements de carrières au sein du M.E.D.A.D.

Nos Fédérations appellent tous les agents du MEDAD à participer à la manifestation nationale du 6 mars 2008 à PARIS. Par cette action, nos Fédérations entendent s'opposer au projet aujourd'hui porté par le ministère de l'Intérieur contre le projet défendu par le MEDAD. Nous invitons les autres organisations syndicales à nous rejoindre sur cette indispensable mobilisation nationale.



(Service) : CTPS du (date) 2008

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et FSU formulent le vœu suivant et demandent que celui-ci soit soumis au vote du présent CTPS puis adressé, avec le résultat du vote, au Ministre d'Etat du MEDAD.

VŒU :

Les membres du CTPS se déclarent opposés à la destruction du MEDAD, de ses services et de ses compétences.

Ils s'opposent au projet du ministère de l'Intérieur sur l'organisation territoriale de l'Etat.

Ils demandent l'établissement d'un projet ministériel ambitieux, accompagné d'un cadre de garanties collectives pour les personnels, confirmant le périmètre des missions et des compétences du MEDAD tout en préservant et renforçant les services déconcentrés, la territorialité du ministère et sa compétence technique.

Ils se prononcent en faveur d'un service public technique de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire, proche des citoyens et des collectivités territoriales, œuvrant pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils demandent les moyens adaptés pour ce service public permettant :

- De maintenir des services déconcentrés ministériels ou interministériels de proximité pour porter et décliner les politiques publiques initiées et conçues par l'Etat et assister les collectivités territoriales et les acteurs locaux dans leur application et leur mise en œuvre ;
- Un Etat prestataire technique à part entière pour observer les territoires, analyser les politiques existantes, concevoir, élaborer, créer, évaluer, porter et mettre en œuvre les politiques publiques et les orientations du « Grenelle de l'Environnement » ;
- Un MEDAD doté de services aux compétences techniques affirmées, pluridisciplinaires, ensembliers en terme d'aménagement et en grande partie proches de l'opérationnel territorial pour produire des innovations réalistes et aider à la rédaction de textes applicables ;
- De maintenir un réseau scientifique et technique de qualité pour contribuer à la recherche et à la constitution d'offre publique technique de référence auprès des collectivités et participant à la compétitivité et à l'excellence de l'ingénierie française ;
- De conforter les directions interdépartementales des routes, pour offrir aux usagers un service public routier de qualité et gratuit, pour l'équilibre des territoires ;
- De conserver le service public de la voie d'eau selon des services de l'Etat permettant une véritable multi-modalité des systèmes de transports, une valorisation du domaine public fluvial et une gestion hydraulique nationale et équilibrée ;
- De conserver au sein de l'Etat l'examen du permis de conduire au titre de la politique, prioritaire de l'Etat, d'éducation et de sécurité routière ;
- De maintenir la compétence « Logement » au MEDAD car elle constitue un levier majeur pour promouvoir le développement durable.

M.G.E.T.

Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires

Le Secrétaire Général

N/Réf. : DBI/ALD-140208

Objet : Mouvement d'expression du 6/03/08
SUR L'AVENIR DU MEDAD

MESDAMES LES PRESIDENTES
MESSIEURS LES PRESIDENTS
DES SECTIONS LOCALES

Le Kremlin Bicêtre. le 14 février

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre mutuelle a été construite par la communauté professionnelle des agents des Routes à son origine, des Ponts et Chaussées ensuite, de l'Équipement après, de l'Environnement durable aujourd'hui. Et par nature, la MGET dans le cadre de son engagement moral a toujours eu pour mission de défendre et protéger ses adhérents, richesse humaine et culturelle de notre précédent Ministère et maintenant du MEDAD.

Mutuelle professionnelle, la MGET a le devoir de s'impliquer quand la profession est menacée, quand l'indépendance de l'Administration est remise en cause, quand les services publics rendus à la population sont démantelés, et quand toutes ces menaces ont en outre pour conséquence de mettre en danger la protection sociale complémentaire que l'ensemble des agents de notre ministère ont construite en contribuant à une cohésion nationale stable.

C'est la raison pour laquelle la MGET s'inquiète fortement de la démarche idéologique de l'État au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui vise à déstructurer la cohésion sociale de notre pays bâtie depuis soixante ans.

Notre nouveau ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables est soumis aujourd'hui à un dépeçage organisé, mais aussi violent, au bénéfice du secteur privé avide de profits.

Il s'agit bien là en fait d'un choix de société qui concerne l'organisation des services publics et de la protection sociale en particulier, facteurs de paix, de stabilité et de cohésion sociale qui font entre autres l'admiration en dehors de nos frontières.

L'ensemble de ces éléments amène la MGET à appeler ses adhérents à participer à ce débat de société, et à répondre massivement aux appels des organisations représentant les personnels pour s'exprimer clairement sur ces sujets à l'occasion d'une grande journée de mobilisation le 6 mars 2008.

Le succès de ce mouvement d'expression doit permettre de mettre un frein à ces projets qui déstructurent notre société.

Je vous demande de tout faire pour porter notre position auprès de nos partenaires professionnels, sociaux et mutualistes.

Je vous prie de croire que cette mobilisation est très importante et qu'elle servira l'intérêt de nos adhérents actifs et retraités mais aussi notre idéal mutualiste.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes meilleures salutations mutualistes.

Le Président Général

Hubert BORDERIE



ACTION SOCIALE en DANGER

Adresse aux Président(e)s, secrétaires et membres de CLAS

Cher(e) s camarades,

L'heure est grave, les agents subissent des bouleversements sans précédents.

Transferts, mutations, fusions, mutualisations, polarisations, externalisations...se succèdent et se percutent à un rythme effréné. De nombreux agents, des femmes et des hommes, vivent très mal des situations extrêmement tendues dans un climat délétère engendré par les politiques de "casse" des gouvernements Chirac et Sarkozy.

En matière d'action sociale, nous devons combattre régulièrement les attaques qui visent à détruire l'organisation de l'action sociale fortement ancrée et appréciée par les agents et leurs familles mise en place en 1985 par les organisations syndicales et en particulier par la CGT .

Tout récemment, la CGT a tenu un rôle prépondérant dans la sauvegarde du CGCV.

La Fédération se bat farouchement pour que les CLAS -sollicités de plus en plus dans ce contexte -, indispensables acteurs de la prise en compte des besoins sociaux de proximité, ne disparaissent.

Sarkozy veut aller encore beaucoup plus loin avec le rouleau compresseur de sa politique ultra-libérale. Il veut écraser le code du travail, laminer la fonction publique et les services publics, supprimer les solidarités qui composent une société respectueuse d'égalité et de fraternité.

La Sécurité Sociale et la Protection Sociale Complémentaire dans l'œil d'assurances prédatrices, sont les exemples types de modèles solidaires en péril.

Avec cette politique, c'est l'éclosion d'une société où l'individualisme est exacerbé.

La révision générale des politiques publiques peut provoquer des conséquences encore plus désastreuses qu'il n'y paraît aujourd'hui pour le service public et le MEDAD.

Camarades, actifs et retraités, nous devons répondre massivement présents lors de la journée de manifestation du 6 mars.

Nous devons nous opposer avec détermination aux projets du gouvernement qui conduiraient à laminer le MEDAD et ses services et entraîneraient de fait la suppression de l'action sociale construite ensemble depuis plus de 20 ans.

Nous ne laisserons pas faire, c'est tous ensemble mobilisé en manifestation le 6 mars à PARIS que nous défendrons nos services, nos instances et nos structures d'action sociale

Je sais pouvoir compter sur vous.

Le Président du CCAS
André MANDARD



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Lettre ouverte aux ONG participants au Grenelle de l'environnement (*)

Durant les présidentielles, vous avez placé le débat sur l'écologie au cœur de la campagne électorale et surtout imposé aux politiques des engagements.

La création du MEDAD regroupant le ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Environnement avec celui de l'Écologie et une partie de l'Industrie a découlé de ces engagements en grande partie.

L'ambition du Gouvernement était de se doter d'un grand ministère ayant les outils communs ainsi que les moyens nécessaires pour conduire une politique efficace, indispensable pour assurer l'avenir de notre planète.

Dans la foulée du débat des présidentielles, des engagements pris autour de votre charte et de la création du MEDAD, s'est tenu le « Grenelle de l'Environnement ».

D'une manière générale, les travaux du « Grenelle » et les premières orientations fixées ont été soulignées par un grand nombre d'observateurs comme des premières avancées pour lutter contre la dégradation de notre planète.

Mais voilà que les feux des projecteurs viennent à peine de s'éteindre sur le Grenelle de l'Environnement que la réalité économique libérale reprend ses pleins droits même envers la défense de notre planète.

En effet, à partir des objectifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le MEDAD, tout jeune ministère est dans la tourmente à travers d'une réorganisation interministérielle autour du ministère de l'Intérieur et principalement des préfetures.

Le MEDAD a pourtant des compétences et l'organisation pour relever les défis qui nous sont posés.

Les compétences reconnues des femmes et des hommes qui le compose et dont les métiers, le savoir, la connaissance, l'expérience sont au centre des enjeux posés.

L'organisation à travers des implantations territoriales qui permettent de conduire et développer sur le terrain les politiques définies.

Au nom de nouvelles restrictions budgétaires, l'identité mais surtout l'organisation et les compétences de notre ministère sont remises en cause.

La nature même du MEDAD est en jeu, un ministère dépourvu de ses moyens n'aurait plus aucune efficacité pour lutter efficacement contre la dégradation de la planète.

Une façade ministérielle avec pour simple slogan « Développement durable.com » signifierait que la politique libérale a repris ses droits au détriment des décisions issues du Grenelle.

Face à ce danger, les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et FSU du ministère ont décidé d'organiser une grande manifestation le 6 mars 2008 à Paris.

Notre détermination est grande pour défendre la capacité d'action du ministère ainsi que ses moyens indispensables pour assurer pleinement nos missions de service public.

Nous vous sollicitons par le présent courrier pour qu'une nouvelle fois votre engagement puisse peser sur les décisions à venir.

Nous vous sollicitons également et vous invitons à participer à notre manifestation à Paris le 6 mars afin de pouvoir, dans la diversité la plus large, préserver le MEDAD indispensable pour continuer et développer cette politique écologique.

Copie : déclaration commune CGT, FO et FSU faite au CTP ministériel du 19 février 2008.

(*) Liste des ONG :

- France Nature Environnement
- L'alliance pour la planète
- Greenpeace
- Fondation Nicolas HULOT
- Les Amis de la Terre
- Réseau Action Climat
- WWF
- Fnaut



La RGPP doit être combattue

Initiée dès l'été 2007 par le Président de la République, mise en œuvre par le gouvernement avec force L'officines privées, la Révision Générale des Politiques Publiques vise essentiellement un objectif : accroître massivement le champ des activités privées et lucratives.

Pour ce faire, un arsenal de mesures parfaitement cohérent est à l'ordre du jour. C'est, entre autres, la réduction drastique des dépenses publiques présentée comme seul moyen de résorber un déficit accusé de tous les maux. C'est encore les coupes massives dans les effectifs au détriment de la qualité du service public rendu et des conditions de travail.

C'est également des fusions –regroupements d'administrations dont le véritable but est de diminuer l'intervention publique. C'est enfin des bouleversements profonds du statut des fonctionnaires pour le rendre soluble dans cette offensive libérale.

Tout cela est mené à la cravache, avec des pseudos négociations qui ne sauraient faire illusion.

Favorable à des réformes porteuses de progrès pour toute la population, à un développement des ressources publiques assis sur une fiscalité plus équitable, l'UGFF - CGT ne peut que s'opposer à de tels projets.

C'est donc sans réserve qu'elle soutient les mobilisations qui se font jour pour combattre tout nouveau recul et imposer d'autres choix.

Tel est le cas des journées d'action du 29 février au ministère de la culture, du 6 mars (avec une manifestation nationale à Paris) au ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement durables et celles en construction pour la seconde quinzaine de mars au ministère des Finances à l'Education Nationale.

L'UGFF- CGT met tout en œuvre –en recherchant l'unité la plus large et l'intervention citoyenne–pour que la mobilisation se développe et construise les convergences indispensables.

La recherche d'une Fonction publique encore mieux au service de tous ne peut emprunter que des chemins inverses à la RGPP.

Montreuil, le 18 février 2008